



Mesures sanitaires au collège - COVID-19

publié le 04/09/2020

Madame, Monsieur,

Une nouvelle fois je viens vers vous concernant les mesures sanitaires.

Port du masque :

- Il est obligatoire dès l'entrée au collège.
- Les parents fournissent deux masques par jour à leur enfant.
- Le masque pour l'après-midi doit être mis dans une poche identifiée "masque propre" fermée et propre.
- Une poche fermée, identifiée "masque sale" doit être fournie pour mettre le masque sale.
- Une information (faite plusieurs fois) a été réalisée auprès des élèves. Je vous joins une vidéo expliquant la mise en place du masque, vous pouvez la visionner avec votre enfant [🔗](#) :



Covid-19 | Comment mettre mon masque ? (Video Youtube)

Symptômes et venue au collège :

- Si votre enfant présentent un ou des symptômes de la COVID-19 : fièvre (supérieure ou égale à 38°) - toux sèche - fatigue - courbatures - maux de gorge - diarrhée - conjonctivite - maux de tête....., vous ne devez pas l'envoyer au collège.
- Vous prévenez la vie scolaire et vous prenez contact avec votre médecin.

Sans votre aide, nous risquons un foyer de contamination pouvant entrainer une mise en quatorzaine partielle ou totale.

Bien cordialement

La Principale